



L'an deux mille vingt-deux, le mardi douze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
Communes du Pays
des Pailions

Étaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun Evelyne Laborde, Michèle Maurel, Messieurs Alain Alessio, Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Mesdames Marie-Thérèse Barrios-Breton, Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

OBJET :

Taux 2022 des taxes locales

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Joël Gosse par Monsieur Christian Dragoni, Monsieur Noël Albin par Monsieur Francis Tujague, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Lykke Saviane par Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo par Monsieur Armand Gasiglia, Monsieur Jean-Claude Vallauri par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Serge Castan par Madame Béatrice Ellul.

Décision n° 22 04 04

Madame Nadine Ezingear a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi de finances pour l'année 2022 ;

Vu l'avis du bureau communautaire réuni le 05 avril 2022 ;

Monsieur Francis Tujague, 1^{er} Vice-président délégué aux finances, propose le maintien des taux de taxes locales

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de son 1^{er} Vice-président, après en avoir délibéré,

-Décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2022 aux niveaux suivants :

- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 1,80 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 2,45 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 29,49%.

- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette décision et à en informer les services préfectoraux.

Nombre de conseillers
en exercice : 30

Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.



**LE PRESIDENT
C. PIAZZA**